

Des animations à l'éducation relationnelle et sexuelle pour les personnes handicapées

■ Dix écoles de l'enseignement spécialisé à Bruxelles pourront bénéficier d'animations Evras dès la rentrée prochaine.

Les animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras), déjà proposées aux écoles maternelles, primaires et secondaires, seront données à plus grande échelle dans les écoles spécialisées dès la rentrée prochaine.

La ministre chargée de l'Action sociale à la Cocof, et à l'Aide aux personnes handicapées à la Cocom, Céline Fremault (CDH), a décidé d'augmenter le budget dédié aux animations Evras dispensées par les plannings familiaux dans les écoles de la région bruxelloise. En 2016, le budget était passé de 300 000 à 400 000 euros. Cette année, il passera à 500 000 euros.

Un suivi de trois ans pour les personnes handicapées

Un montant de 15 500 euros sera dégagé spécifiquement pour permettre la mise en place d'animations dirigées vers les personnes en situation de handicap dans les écoles spécialisées. Des animateurs de plannings familiaux y ont été formés l'année dernière et seront opérationnels dès la rentrée prochaine. "Certains plannings familiaux donnaient déjà des animations aux personnes handicapées mais ce projet permettra de faire entrer ces animations dans les écoles", détaille Alain Joret, psychologue et formateur spécialisé dans la sexualité des personnes handicapées.

"Des cellules se mettront en place dans les écoles spécialisées dès la rentrée. Elles seront composées d'élèves, d'enseignants, de parents, d'animateurs du planning qui se réuniront une fois par mois. On espère en mettre en place dix pour cette première année. La principale différence avec les cours donnés dans les écoles de l'enseignement général est que dans ce cas-ci, il s'agit clairement d'animations et non de cours. De plus, chaque cellule dure trois ans. On travaillera donc sur le long terme", précise le psychologue.

Des animations axées sur le relationnel

Les animations seront bien sûr adaptées au handicap de la personne et la méthode pédagogique s'y adaptera également. Pas de grands changements donc, pour les personnes en situation de handicap physique. "Pour les personnes malentendantes, nous avons des formateurs du planning familial qui sont premièrement formés à ce type d'animations mais qui gèrent également la langue des signes. Les personnes malvoyantes pourront bénéficier d'informations tactiles ou

sonores."

Les personnes handicapées mentales disposeront quant à elles d'outils d'apprentissage différents. "Les formations prendront aussi plus de temps", ajoute le spécialiste. Alors que le contenu des animations données dans l'enseignement général est plutôt axé sur l'éducation sexuelle, la gestion des émotions, les relations avec les autres, les bonnes distances à adopter seront au cœur de ces animations Evras pour les jeunes handicapés. "La sexualité et la découverte du corps seront bien sûr abordées", ajoute Alain Joret.

Davantage d'écoles bruxelloises seront touchées

L'augmentation de budget dédié aux animations par Céline Fremault vise également à toucher davantage d'écoles bruxelloises de l'enseignement général qui n'en disposent pas. Lors de la défunte année scolaire, 6050 heures d'animation ont été délivrées et elles ont touché 28 000 élèves de 228 écoles.

Pourtant, bien qu'un décret ait inscrit l'Evras dans les missions de l'enseignement obligatoire, il n'en est pas de même dans la pratique. "Certaines écoles restent réticentes à l'idée de proposer ces animations à leurs élèves", constate Gaëtan De Laever, directeur de la Fédération des centres de planning familial. "J'ai financé cette année une mission de prospection afin de convaincre de nouvelles écoles d'effectuer des animations Evras via les centres de planning bruxellois", annonce à ce sujet la ministre Fremault.

Pour les nouveaux établissements, l'accent sera mis prioritairement sur les classes de 6^e primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire.

Concernant les animations Evras, la création d'un label destiné aux opérateurs externes et certifiant leur professionnalisme est en cours de négociation.

Louise Vanderkelen

15 500

euros

Un montant de 15 500 euros sera dégagé spécifiquement pour permettre la mise en place d'animations dirigées vers les personnes en situation de handicap dans les écoles spécialisées.

“Le financement de moyens de contraception n’est pas interdit !”

La pilule contraceptive et la pilule du lendemain sont deux des thèmes abordés lors des animations à l’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Environ 30 000 pilules contraceptives et 5 000 pilules “du lendemain” sont distribuées chaque année par les centres de planning familial à Bruxelles et en Wallonie. Cependant, un arrêté royal interdit la distribution ou la vente d’un médicament par quiconque n’est pas pharmacien. Cela n’empêche pourtant pas la ministre Céline Fremault de prévoir une subvention annuelle pour les centres, histoire de financer l’achat de pilules du lendemain. Selon elle, il existe un encadrement spécifique par un psychologue tel que prévu par les centres de planning pour encadrer la distribution de la pilule du lendemain. “*Le financement de moyens de contraception n’est pas interdit !*”, avertit la ministre. *Si la ministre De Block (NdlR : ministre fédérale Open VLD de la Santé) ne souhaite pas changer d’avis, c’est qu’elle connaît probablement mal le fonctionnement de nos centres de planning familial à Bruxelles puisque ceux-ci ont disparu en Flandre. Ce que je demande aujourd’hui à M^{me} De Block, c’est de modifier la loi fédérale pour que les centres de planning familial de Bruxelles et de Wallonie puissent enfin distribuer légalement la pilule du lendemain.*”

L.V.